

François Guizot et ses éditeurs

Orphelin sans fortune, élevé dans la gêne, François Guizot (1787-1874) a vécu le plus souvent, durant sa longue carrière, de son travail intellectuel et littéraire. Le moins qu'on puisse dire est que la politique, qu'il a pratiquée entre 1814 et 1848, non sans intermittences, sous des formes diverses - haut fonctionnaire, député, ambassadeur et ministre - et jusqu'au sommet du pouvoir, ne l'a pas enrichi. La deuxième partie de sa vie surtout a pris la forme d'une longue retraite studieuse, par tempérament mais aussi par nécessité. Par contraste avec sa notoriété précoce et durable et les grandes responsabilités qu'il a exercées, la modestie de son train de vie a frappé ses contemporains, unanimes sur son désintéressement. Lorsque, à la fin du second Empire, Alfred de Falloux monte le visiter dans son petit appartement du 4^e étage de la rue Billault, il souffle : « Mon respect pour lui grandit à chaque marche. »

C'est donc avec sa plume que, pour l'essentiel, l'historien et homme d'Etat se procurait les ressources nécessaires à sa personne et, surtout, à sa famille, associant du reste largement cette dernière à son activité d'écriture, en particulier sa fille aînée Henriette de Witt-Guizot¹. Plus de cinquante titres composant plus de cent-cinquante volumes ont paru sous son nom, la plupart en tant qu'auteur, d'autres sous sa direction ou son autorité.

Aussi ses relations avec les éditeurs revêtent-elles une importance particulière, et les a-t-il entretenues avec beaucoup de soin ; des éditeurs dont certains apparaissent parfois en même temps que Guizot dans le paysage intellectuel, et dont les pratiques évoluent tout au long du siècle, modifiant le dialogue entre éditeur et auteur dans une économie du livre en pleine transformation. Or il fut l'un des écrivains les plus en vue pendant deux tiers du XIX^e siècle, le nombre d'exemplaires vendus par lui s'élevant vraisemblablement, à défaut de décomptes précis, à plusieurs centaines de milliers.

Les archives privées de François Guizot² ont conservé trente-huit contrats conclus entre 1808 et 1872 avec douze éditeurs français différents sur les dix-sept auxquels il eut affaire, ainsi qu'une demi-douzaine de contrats pour la langue anglaise, au total donc près des deux tiers des engagements qu'il a contractés en 64 années. Ces instruments juridiques et financiers sont parfois accompagnés de la correspondance qui a précédé et suivi leur signature, principalement avec les maisons Didier, Lévy et surtout Hachette, ainsi qu'avec

¹ Cf. François Guizot, *Lettres à sa fille Henriette (1836-1874)*, édition introduite et annotée par Laurent THEIS, Paris, Perrin, 2002. Voir l'essai biographique sur Henriette de Witt-Guizot par Catherine Coste, en tête de l'ouvrage.

² Je remercie vivement Mme Catherine Coste, présidente de l'Association François Guizot, d'avoir bien voulu mettre ces documents entièrement inédits à ma disposition.

une traductrice en anglais. Ces échanges, qui font entrer dans le détail de la négociation, montrent que les rapports éditoriaux ne sont pas de tout repos. S’y ajoutent des relevés faisant état des réimpressions et rééditions, avec leurs tirages.

De cet ensemble ressortent certains traits pérennes. Ainsi, le terme de contrat n’est jamais utilisé. Le plus courant est celui, d’usage ancien, de « traité », plus rarement de « convention », dont le dispositif couché sur le papier est parfois nommé, au bas du document, « l’écriture », qu’approuvent auteur et éditeur, cette dernière raison sociale s’associant puis se substituant progressivement à celle de libraire. De plus, les clauses juridiques et financières de tous les accords, si elles se transforment et se précisent avec le temps, et aussi les rapports de force, portent exclusivement sur les volumes, tomes et exemplaires tirés, jamais sur ceux vendus, à une exception près du reste restée sans suite³. Enfin, le dispositif d’avance sur les droits d’auteur n’apparaît nulle part ici. La remise du manuscrit, partiel ou complet, ouvre seule droit à rémunération. Guizot se distingue sur ce point de ses contemporains, comme Chateaubriand ou Lamartine, qui vendent des projets d’ouvrages qu’ils n’ont pas encore écrits, engageant ainsi leur crédit et leur liberté.

Des débuts prometteurs

Le premier livre portant le nom de François Guizot a fait l’objet d’une convention signée le 15 mars 1808 avec le libraire Claude François Maradan (1762-1823), qui tient boutique au 9 de la rue des Grands Augustins à Paris. Il s’agit du *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, publication déjà ancienne dont Maradan s’est rendu propriétaire et veut « donner à cet ouvrage toute la perfection dont il est susceptible » en lui adjoignant « une introduction d’une certaine étendue » et en introduisant de nouveaux synonymes, « le tout devant former environ 200 à 250 pages d’augmentation dans la nouvelle édition. » Pour ce travail purement alimentaire, qui doit être et sera en effet achevé au 1^{er} janvier 1809, Guizot dénommé « l’auteur » recevra 1800 francs, moitié comptant à mesure de la livraison de chacun des trois volumes - en fait réduits à deux -, moitié par versements mensuels de 100 francs à partir du premier mois suivant la fin de l’impression. La somme est loin d’être négligeable pour un débutant de 20 ans. Il est vrai qu’il bénéficie de la caution et du soutien de la romancière et essayiste Pauline de Meulan, sa future femme, qui est en rapports éditoriaux avec Maradan depuis au moins dix ans. Neuf éditions du *Nouveau dictionnaire universel* se succéderont jusqu’en 1885. Maradan publia encore, outre la nouvelle édition de Gibbon en 13 volumes dont le contrat, incluant Pauline de Meulan, avait été conclu en octobre 1808 pour une

³ Il s’agit du projet de contrat avec Napoléon Chaix en 1851. Voir infra.

rémunération de 5 400 francs⁴, trois ouvrages de Guizot jusqu'en 1816, dont les contrats ne nous sont pas parvenus.

Ceux de 1808 comportaient une rémunération purement forfaitaire, sans tenir compte ni des ventes ni même des réimpressions que pourrait entraîner un succès, dont le bénéfice reviendrait exclusivement à l'éditeur. Sur ce point, l'accord signé le 31 mars 1812 avec Frédéric Schoell (1766-1833), un Allemand installé à Paris en 1802 au 29 rue des Fossés-Saint-Germain l'Auxerrois, défend mieux les intérêts de l'auteur, désormais installé dans le monde des lettres. Pour trois volumes de *Vies des poètes français du siècle de Louis XIV*, dont le premier tirage s'élèvera à 1 500 exemplaires, l'auteur touchera 3 600 francs. Comme souvent au XIXe siècle, la vente prendra la forme de livraisons, ici douze d'environ cent pages chacune livrables chaque mois à partir d'octobre 1812. 150 francs seront versés à la remise de chaque manuscrit, et 150 six mois après. Clauses qui n'apparaissaient pas dans les précédents accords conservés, l'auteur recevra vingt exemplaires gratuits et, surtout, chaque nouvelle édition, au même tirage, sera rémunérée 1800 francs, en trois échéances. Le rapport entre éditeur et auteur se trouvait ainsi plus équilibré. Guizot ne perçut jamais la totalité des sommes fixées, car seul parut, en 1813, le premier volume, consacré à Corneille, Chapelain, Rotrou et Scarron, les trois derniers étant traités par Pauline de Meulan, et signés de ses seules initiales à la différence de Corneille. Autre innovation qui ne restera pas sans suite, Guizot, jeune marié décidément en mal de revenus, lorsqu'il contracta en juillet de la même année 1812 avec Johann Friedrich von Cotta (1764-1832), héritier d'une vieille lignée de libraires établie à Stuttgart, pour une révision du *Nouveau dictionnaire complet à l'usage des Allemands et des Français* de l'abbé Mozin, demanda à être payé en ouvrages allemands à hauteur de mille francs, sur les six mille prévus. Ainsi encore, la convention passée le 30 octobre 1820 avec le libraire Alexandre Lequien, sis 25 rue des Noyers, pour une nouvelle édition en trente tomes des oeuvres de Rollin assortie de notes de Guizot qui vient d'être révoqué du Conseil d'Etat et entre dans l'opposition, comporte, outre une rétribution de 4 000 francs en dix échéances, un exemplaire des oeuvres de Voltaire en 70 volumes alors en cours de publication, et de même pour 20 volumes de Rousseau à venir ; ou de la façon de se constituer un fonds de bibliothèque.

Les nombreux contrats signés par Guizot dans cette période si féconde de la deuxième partie de la Restauration ne figurent pas dans les archives Guizot ; ainsi des trois essais et pamphlets politiques parus chez Ladvocat, et un quatrième chez Béchet, des deux énormes entreprises, respectivement chez Brière et Béchet, des *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, en 30 volumes, et *Collection des mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre*, en 25 volumes, démarrées toutes deux en 1823, ou encore des deux premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, chez Leroux et Chantepie.

⁴ Publiée en 1812, cette édition fut réimprimée en 1819 et en 1828.

Aussi n'est-ce que par un contrat signé le 14 août 1838 avec Charles Gosselin (1792-1859), demeurant 9 rue Saint-Germain-des-Prés, éditeur de Lamartine, Vigny, Balzac et autres célébrités, que nous prenons la mesure de changements intervenus dans les pratiques éditoriales. Ainsi sont explicitement mentionnés non seulement les exemplaires destinés à l'auteur, mais aussi ceux adressés aux journaux, témoignage de l'importance croissante du rôle de la presse dans le lancement d'un ouvrage. S'y ajoute le « 13^e gratuit » : lorsqu'un libraire commande douze exemplaires, un treizième lui est offert par l'éditeur à titre de geste commercial. L'ensemble de ces exemplaires hors commerce, sur lesquels l'auteur ne perçoit aucune rémunération, est fixé au pourcentage considérable de 200 pour 1 000. De plus, l'ouvrage sera tiré en deux formats, in-8° et in-12°, respectivement à 2 000 et 2 500 exemplaires rémunérés deux francs chacun pour les premiers et cinquante centimes pour les seconds à la mise en vente. Pour lutter à l'étranger contre les contrefaçons, fléau grandissant principalement en Belgique, pays francophone apparu depuis huit ans seulement sur la carte politique de l'Europe, l'éditeur envisage des tirages supplémentaires portant la mention « édition spéciale », non commercialisables en France, payés 40 et 20 centimes à l'auteur selon le format. Les droits d'exploitation, est-il précisé, sont concédés pour cinq ans à compter de la publication de l'ouvrage, dont l'auteur recevra cinquante exemplaires gratuits. Ce contrat, signé par Guizot dans un des rares intervalles entre ses ministères durant la monarchie de Juillet, et portant sur une Histoire de France pour l'éducation de ses enfants en quatre ou six gros volumes, ne prit jamais effet chez Gosselin⁵. Mais il renseigne sur le perfectionnement du droit des contrats, avec l'introduction de clauses plus précises et davantage protectrices des intérêts des deux parties, et tenant mieux compte aussi des enjeux économiques.

De Didier à Masson

Le 1^{er} janvier 1839, Guizot signait un contrat en deux courts articles concédant pour six ans à Didier le droit de publier son *Cours d'histoire moderne* de 1828-1830, autrement dit son *Histoire de la civilisation*. Il en proviendrait 7200 francs payables en six échéances de 1200 francs entre 1839 et 1844 : une convention à l'ancienne, en somme, mais assez juteuse. Il est vrai que ce cours devait être réédité au moins dix-neuf fois au XIX^e siècle, jusqu'en 1882, chez Didier puis son successeur Emile Perrin. C'était non pas le début, mais une étape dans une collaboration qui dura près de trente-cinq ans. Né en 1800, Pierre-Paul Didier avait fondé en 1828 à Paris une librairie académique destinée principalement à publier les cours des professeurs de la Faculté des Lettres. Avec Jean-Armand Pichon, breveté libraire en 1827, il avait repris la succession

⁵ En revanche Guizot édita chez Gosselin, en 1840, la traduction en six volumes de *Vie, correspondance et écrits de George Washington*. La substantielle introduction qu'il donna à cet ensemble fut rééditée à part, chez le même Gosselin, soi-disant « éditeur de la bibliothèque de l'élite », en 1842.

partielle de François Béchét Aîné, et publié ainsi une première édition du *Cours d'histoire moderne* en six volumes entre 1829 et 1832, ainsi qu'une réédition de *De la peine de mort en matière politique* en 1828. C'est alors, au plus tard, que Guizot l'avait rencontré. Depuis 1832, il éditait sous son seul nom et pour son seul compte, au 35 quai des Augustins. Le 7 février 1840, dans le même esprit que le contrat de l'année précédente, Didier acquérait pour quatre ans le droit de réimprimer ce qui était déjà, en France et en Angleterre, un ouvrage de référence, les deux volumes de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, à 4 000 exemplaires, contre la somme de 8 000 francs payables en deux ans. Outre la lutte contre la contrefaçon belge, explicitement désignée, figure une clause de préférence : au terme des quatre ans fixés, et « à prix égal », Didier sera préféré à tout concurrent, non seulement pour réimprimer ces deux volumes, mais pour éditer leur suite, qui s'annonçait substantielle puisque Guizot avait dès l'origine fait connaître son intention de poursuivre son récit jusqu'en 1688. Cette convention, qui tient en vingt-cinq lignes et signée comme en passant, devait par la suite contribuer à altérer fortement les rapports entre Didier et Guizot.

Entre-temps, ce dernier s'était lancé dans une aventure dont l'issue devait être peu glorieuse. Démarché par l'avoué Gabriel Bodiment qui, comme d'autres, lui avait déclaré son admiration, il avait, le 22 novembre 1839, conclut avec lui, bien qu'il ne fût pas un véritable professionnel du livre, deux traités. Le premier portait sur trois volumes de *Mélanges historiques et politiques*, à remettre dans le délai d'un an. Bodiment acquérait les droits de publication pour quatre années, au prix de 4 000 francs par volume payables à la remise du manuscrit, et pour un tirage de 3 500 exemplaires, déduction faite, c'était une nouveauté, des « mains de passe », c'est-à-dire des défets de fabrication. Un dispositif compliqué de dédit et de remboursement en cas de non-respect du délai fixé, portant sur tout ou partie de l'ensemble de l'ouvrage, montrait que les deux contractants n'étaient pas assurés de la bonne fin de l'entreprise. Des clauses analogues figuraient dans le deuxième traité, encore plus ambitieux : M. Guizot ayant « manifesté son intention d'écrire une histoire de Mirabeau », Bodiment se portait acquéreur des droits de publication de ce volume, livrable sous deux ans. Si l'auteur décidait de prolonger son travail sous la forme d'une histoire de l'Assemblée constituante en deux, trois ou quatre volumes, livrables cette fois sous quatre ans, et « peut-être même plus tard l'histoire de la Convention et du Directoire », Bodiment en achèterait les droits dans les mêmes conditions. Il s'engageait à un tirage de 17 000 exemplaires, justifié à la demande de l'auteur, on n'est jamais trop prudent, par une déclaration signée de l'imprimeur, et chaque volume était rémunéré 20 000 francs, montant considérable, un peu trop beau pour être vrai peut-être, d'où là encore un luxe de précautions en cas de dépassement des délais. Bodiment, hors d'état de financer une telle opération, s'associa dès le 25 novembre avec le jeune banquier - il avait 31 ans - Mariano de Bertodano, beau nom de chevalier d'industrie, entre autres activités directeur de la Compagnie Corse qui exploitait des forêts

insulaire. Celui-ci devait apporter les capitaux nécessaires, dans la limite de 60 000 francs, Bodiment s'occupant de la publication. Les engagements exorbitants pris par Guizot, qui rentra au Gouvernement un an plus tard, ne furent naturellement pas tenus, puisqu'il ne remit que le manuscrit de la moitié du premier volume des *Mélanges*, dont l'impression fut commencée, et l'affaire tourna mal, d'autant que Bodiment mourut en 1840. En 1843, à l'issue de dures négociations, Guizot fut contraint de rembourser à Bertodano 5 400 francs qu'il avait reçus en décembre 1839 et janvier 1840 à titre d'à-valoir, ce que le contrat ne prévoyait pas, et de lui verser 2 866 francs pour indemnisation des frais d'achat de papier et d'impression. Le 18 mars 1844, un accord fut conclu entre les deux parties pour solde de tous comptes. L'auteur, tout ministre qu'il fût, et soucieux sans doute de ne pas ébruiter l'affaire, n'avait pas eu le dernier mot.

Le 24 février 1848, la révolution fait de Guizot un exilé en Angleterre. Parti les mains vides et installé avec sa famille 21 Pelham Crescent à Brompton, alors banlieue de Londres, il ressent un pressant besoin d'argent, auquel seule sa plume, pour l'essentiel, peut répondre. Il reprend donc aussitôt ses travaux, en particulier l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, dont il a récupéré en 1845, pour les deux premiers volumes, les droits détenus par Didier aux termes de l'accord de 1840, et aussi l'*Histoire de la civilisation*, que Didier a continué d'exploiter régulièrement avec des réimpressions en 1845 et 1846 et à laquelle Guizot compte donner une suite. Autant qu'on puisse reconstituer les faits, il charge son fidèle ami Charles Lenormant de lui trouver un éditeur en France qui lui fasse les meilleures conditions. Lenormant, à la demande de Guizot, commence par démarcher Pierre-Paul Didier, auquel il n'aurait pas trouvé les reins assez solides pour procurer à Guizot les sommes élevées auxquelles il prétend. La conversation entre les deux hommes se passe mal, et Didier prétendra plus tard que Lenormant s'est montré insultant, le « traitant en petit garçon, en pauvre diable qui ne pouvait donner 50 000 francs comptant en 1848⁶. » Ce montant très élevé était celui, affirmait Lenormant, que proposait par écrit un concurrent réputé plus dynamique, Masson. Né en 1807, Victor Masson avait été embauché comme commis par Louis Hachette en 1833. Après une association avec le libraire Nicolas Crochard pour exploiter la Librairie médicale et scientifique, il s'établit à son compte et à son nom en 1846, 17 place de l'École de Médecine, et, tout en se désignant comme « Libraire des sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique », cherche à élargir son catalogue. Guizot serait pour lui une recrue de choix, et c'est donc vers lui que Charles Lenormant dirige son « illustre ami », qui négocie directement les termes d'un contrat signé le 24 novembre 1848, à Brompton où Masson semble donc s'être rendu tout exprès.

Ce document en onze articles est du plus grand intérêt, tant les clauses en ont, visiblement, été pesées au trébuchet. Si les conditions financières accordées

⁶ Lettre du 2 février 1855 à Auguste Génie.

à Guizot sont pour lui sans précédent, l'éditeur les a entourées de précautions inconnues jusque là. S'y ajoutent des éléments nouveaux par rapport aux contrats dont nous disposons : tirage de tête sur vélin pour l'auteur à 25 exemplaires, surtout droits conservés par l'auteur en totalité pour la langue anglaise, étant entendu que cette édition étrangère « ne pourra paraître un seul jour avant la publication de l'édition en langue française » ; cette réserve des droits en anglais figurera désormais sur tous les contrats signés par Guizot, qui s'estime, par ses nombreuses connexions outre-manche, le mieux placé pour faire valoir ses intérêts. De fait, ses œuvres majeures, et même d'autres, ont été traduites en anglais à bref délai, et ont obtenu parfois de grands succès de librairie, produisant donc des revenus substantiels que l'auteur ne souhaitait pas partager avec l'éditeur français. Enfin, et cet article se retrouvera souvent dans des conventions ultérieures, la cession de droits consentie par l'auteur à l'éditeur ne pourra pas faire opposition à la reprise des textes concernés dans d'éventuelles Œuvres complètes à venir, à condition qu'ils ne soient pas présentés séparément, et en respectant un certain délai. Guizot, donc, vend à Masson pour douze années les droits d'exploitation de la première période de *l'Histoire de la Révolution d'Angleterre (1625-1649)*, déjà publiée par Didier, assortie d'une introduction inédite à remettre « dans le plus court délai », et de la seconde période (1649-1660) que Guizot se propose de rédiger et de livrer au plus tard le 15 juillet 1850. S'il écrivait la troisième période (1660-1688), Masson bénéficierait de la clause de préférence. Pour prix de cette cession, l'auteur recevra 20 000 francs à la remise de l'introduction, et autant à la remise de la deuxième période. C'était donc sur 40 000 francs, et non pas 50 000 comme l'aurait affirmé Lenormant à Didier, que Victor Masson s'était engagé ; encore n'avait-il rien à verser dans l'immédiat. Se doutait-il que Guizot, qui n'écartait pas alors l'idée et même l'espérance de revenir en politique, ne respecterait pas le calendrier fixé ? Il était en tout cas bien placé pour cela puisque, le 21 décembre 1848, il signait avec son nouvel auteur un contrat lui cédant pour huit ans, et contre 4 000 francs à la remise du manuscrit, la propriété d'un essai politique de 130 à 150 pages, intitulé *De la démocratie en France. Janvier 1849*. Guizot alors mettait la dernière main à cet écrit très idéologique dont il se promettait beaucoup, qui parut en effet en janvier suivant et s'arracha en quelques semaines à plus de 20 000 exemplaires. En dépit du satisfecit shakespearien que se décerne l'éditeur - « Ma conscience me dit que j'avais fait des offres convenables, mais quand il s'agit d'être ou de n'être pas l'éditeur de M. Guizot, je ne puis hésiter⁷ » - cet accord conclu à la hâte n'avait pas été cher payé. Guizot s'était retrouvé retardé dans son travail principal, comme Masson l'avait pressenti, et du reste Guizot lui-même. Ce dernier avait en effet accepté que, si le manuscrit de la deuxième période n'était pas remis le 15 juillet 1850, l'éditeur « serait investi, à partir dudit jour et sans qu'une mise en demeure soit

⁷ Lettre à Génie du 17 décembre 1848.

nécessaire, du droit de publier une édition de l'*Histoire de la civilisation* telle qu'elle a été éditée par le libraire Didier en cinq volumes», à six mille exemplaires, et sans produire aucun droit d'auteur, « à titre de dédommagement du préjudice que lui aura causé le retard » dans la livraison du manuscrit. Et ce droit lui est consenti jusqu'en octobre 1855. Enfin, si le manuscrit de la deuxième période ne lui était jamais remis, sachant que Guizot n'avait pas le droit de le présenter à un autre éditeur à quelque époque que ce soit, Masson « se trouverait investi de la propriété absolue et sans limite de l'histoire de la première période », et non plus pour douze ans seulement. Le caractère léonin de ces articles 8 à 10 était exorbitant, et si Guizot les a acceptés, c'est ou qu'il était vraiment en mal d'argent, ou qu'il s'imaginait retrouver bientôt son siège de député et peut-être mieux encore, ou qu'il présumait de ses forces, qui pourtant étaient grandes. Pierre-Paul Didier, qui devait faire les frais du dédommagement prévu alors qu'il avait jusque là rempli ses engagements, se plaignit plus tard amèrement du procédé dont il avait été victime, et affirma que Guizot s'était laissé circonvenir par l'entrepreneur Victor Masson. Il est vrai que lui-même avait omis, « par inadvertance » dit-il, de faire figurer dans le contrat de 1839 relatif à l'*Histoire de la civilisation* une clause de préférence dont il affirmera que, dans son esprit, elle allait de soi, tant le cours d'histoire moderne « était pour moi comme un enfant de la maison, et il ne pouvait me venir à l'idée de m'en séparer⁸. »

Il en alla comme Masson l'avait prévu. Le 26 janvier 1850, il publiait la quatrième édition des deux volumes de la première partie, précédée d'une introduction intitulée *Pourquoi la révolution d'Angleterre a-t-elle réussi ? Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre*. De ce texte magnifique, le plus achevé et le plus dense peut-être qu'ait jamais écrit Guizot, Masson publia en même temps une édition à part, en 180 pages, qui, traduit aussitôt par Sarah Austin, une très proche amie de Guizot, parut très peu après à Londres, chez John Murray. Le succès fut là encore éclatant. Mais le 15 juillet approchait, et le manuscrit de la deuxième période était à peine commencé. Masson fut inflexible : en 1851, à titre de « dédommagement », il fit paraître, en format in-8° et in-16°, les cinq volumes de l'*Histoire de la civilisation*. En trois ans, il avait réussi un coup superbe à triple détente, en ne déboursant en réalité que 24 000 francs. Guizot s'en était moins bien tiré. Il ne fit plus jamais affaire avec Victor Masson.

Retour à Didier

Guizot était revenu en France en juillet 1849. Il prit conscience, avec le cheminement de Louis-Napoléon Bonaparte vers l'Empire, qu'un retour dans la politique active était difficilement envisageable. Dès lors, il se consacra

⁸ *Ibidem*.

principalement aux travaux intellectuels durant le dernier quart de sa vie, et commença par renouer avec Pierre-Paul Didier, qui au fond s'était bien comporté à son égard depuis des lustres sans toujours être payé de retour. Sans doute les relations entre eux ne furent-elles jamais confiantes, Guizot affectant de traiter avec lui par l'intermédiaire de son ancien chef de cabinet et depuis lors homme à tout faire aussi bien qu'ami de la famille, Auguste Génie, dont la délicatesse n'égalait pas le dévouement. Didier ressentait péniblement de devoir quémander une lettre personnelle, voire, bien plus rarement, un rendez-vous avec son auteur. Cependant, à 63 ans, l'infatigable Guizot était décidé à clore les chantiers en cours, et à en ouvrir de nouveaux.

Tel est le sens de la convention signée avec Didier le 10 juillet 1850, portant en même temps sur pas moins de six ouvrages, certains déjà publiés en partie, d'autres restant à écrire. Le premier cité est une étude historique sur Monk, avec en sous-titre « Chute de la République et rétablissement de la monarchie en Angleterre, en 1660 ». Ce livre de 400 pages, destiné dans l'esprit de Didier à compléter l'*Histoire de la révolution d'Angleterre* que, comme on verra, il était bien décidé à récupérer, était la version développée et augmentée d'un article publié en 1837 dans la *Revue française*. La situation dans laquelle se trouvait la France en 1850 donnait à ce travail une actualité évidente, que l'auteur, dans une préface rédigée dès octobre, ne dissimulait pas : Louis-Napoléon Bonaparte resterait-il président d'une République française, ou rétablirait-il l'Empire⁹ ? Aussi l'éditeur payait-il la somme considérable de 15 000 francs pour la propriété littéraire de ce livre, du reste réédité sept fois en différents formats jusqu'en 1874. Dans le même mouvement, mais pour 6 000 francs seulement, Didier se rendait acquéreur d'un volume d'*Etudes biographiques sur la révolution d'Angleterre*, composé des notices, revues et enrichies, rédigées pour la collection des *Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre* parus en 1823-1825, et complété par d'autres. Autre reprise, le cours d'histoire moderne de 1820-1822, publié en son temps à mesure qu'il était prononcé et sans correction du professeur par le *Journal des cours publics*, et racheté par Didier pour en faire deux volumes d'une *Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*, revue et complétée par Guizot, moyennant 10 000 francs. Les deux volumes parurent en effet à la fin de 1851, non sans contestation car l'éditeur des *Essais sur l'histoire de France* du même Guizot, d'abord Jean-Louis Brière en 1823 puis Gervais Charpentier à partir de 1842 dans sa fameuse Collection in-18° à 3 francs 50, prétendit que la nouvelle édition du cours de 1820-1822 reprenait indûment des éléments des *Essais*, jusqu'à provoquer la confusion entre les deux ouvrages. Guizot s'en défendit énergiquement, plaidant qu'alors « il faudrait soutenir qu'un écrivain ne peut, ni traiter deux fois, dans des ouvrages différents, certaines parties d'un même sujet, ni citer lui-même, dans un de ses ouvrages, quelques passages de ce qu'il a écrit

⁹ « En 1837, elle [cette étude] avait un intérêt purement historique ; évidemment, elle en a un autre aujourd'hui. »

dans un autre ouvrage ; ce qui est évidemment insoutenable¹⁰. » Un procès s'ensuivit entre Brière et Didier, que ce dernier gagna mais non sans pertes ni frais. L'article 5 de la convention dispose également que « des morceaux divers déjà publiés dans certains recueils et dans certaines collections » (suit une énumération), à l'exclusion de toute œuvre politique, formeront la matière de « quatre volumes in-8° d'au moins cinq cents pages » pouvant chacun se vendre séparément sous un titre particulier, l'ensemble étant rémunéré 14 000 francs, ce qui est appréciable pour des textes déjà parus. On en aura fini de ce contrat-fleuve avec le projet, estimé à 15 000 francs, d'« un écrit entièrement inédit ayant pour titre *Ce que j'ai cherché pour mon pays, fragment de mémoires personnels*, formant un volume de 300 pages indépendant, mais pouvant aussi servir d'introduction à une *Collection des discours prononcés par M. Guizot devant les Chambres, avant le 24 février 1848*, assortis de présentations, de textes de liaison et de notes, que Didier s'engage à éditer en quatre volumes. Cet article 2 sera annulé en 1861, et l'article 5 ne prendra effet qu'en partie, avec la publication en 1852 d'un seul volume de *Méditations et études morales*.

L'Histoire de la révolution d'Angleterre, ou le dur métier d'éditeur

Ainsi, c'était sur un montant substantiel de 60 000 francs, payables pour chaque titre un tiers à la remise des textes et le reste en vingt-quatre mensualités, que Pierre-Paul Didier s'était engagé. Échaudé par l'expérience, il se fit reconnaître la préférence pour tout recueil à venir d'œuvres politiques, ainsi que pour une nouvelle édition de l'*Histoire de la civilisation* lorsque Guizot aurait récupéré les droits cédés à Victor Masson. En fait, il prit les devants, faisant montre d'un dynamisme jusqu'alors insoupçonné : vraisemblablement au début de 1853, il se fit céder par Masson, dans des conditions inconnues de nous, les stocks des quatre titres publiés par ce dernier entre 1849 et 1851, mais surtout le contrat d'édition des volumes 1 à 4 de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*¹¹, avec le consentement de l'auteur qui interrogea au préalable Lenormant sur les conditions exactes dans lesquelles, en 1848, Masson avait été préféré à Didier ; il lui fut répondu que ses instructions avaient été scrupuleusement respectées¹². La voie était ouverte pour reprendre ce grand chantier au 35 quai des Augustins. Rue de la Ville-L'Evêque et surtout au Val-Richer, Guizot y travaillait désormais d'arrache-pied. Des brouillons, surchargés de ratures et de modifications, attestent que Guizot a mené ligne par ligne la négociation. De son

¹⁰ Note inédite rédigée dans une première version le 16 août 1851, et dans une seconde, plus approfondie, le 3 septembre, certainement à destination de Didier. Dans sa préface datée de mai, Guizot signale qu'il s'est servi, pour réviser son cours, des *Essais sur l'histoire de France*. Ces derniers furent repris par Didier en 1857, dans le texte de 1823, et constamment réédités jusqu'en 1884.

¹¹ C'est ce qui ressort d'une lettre de Didier adressée à Génie le 28 avril, donnant un extrait de l'acte de cession consenti par Masson.

¹² « M. Masson l'a emporté sur M. Didier dans une circonstance où, vos lettres le témoignent, vous avez été consulté jour par jour. » Lettre de Charles Lenormant du 21 janvier 1853.

côté, Didier s'inquiète de l'annonce d'une publication prochaine dans la *Revue contemporaine* d'un fragment de l'ouvrage à venir, comme Guizot l'avait fait un an plus tôt avec un extrait intitulé « Cromwell sera-t-il roi ?¹³ » La pré-publication de bonnes feuilles dans la presse, dont Guizot était coutumier et qui remplaçait les lectures dans les salons, était-elle un instrument efficace de promotion ? La discussion n'est encore aujourd'hui pas close. Enfin, le 10 mai 1853, l'auteur et l'éditeur signèrent un accord d'une minutieuse précision. Est d'abord rappelée la substance du traité conclu le 24 novembre 1848 entre Guizot et Masson et la façon dont il a été exécuté ; puis les deux parties prennent acte de la substitution entière et complète de Didier à Masson, dont il s'ensuit que Didier publiera les troisième et quatrième volumes de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre* et versera à l'auteur les 20 000 francs inscrits au contrat Masson. A titre dérogatoire de ce contrat, Guizot, « en raison de la considération personnelle qu'il a pour M. Didier et uniquement dans la vue de l'obliger », - l'amour-propre de Didier a dû une nouvelle fois souffrir de cette pose avantageuse - consent à ce que le paiement s'effectue non pas comptant à la remise de l'ensemble du texte, mais par le versement de 4 000 francs à la remise du manuscrit de chacun des volumes 3 et 4, suivis de douze versements mensuels de 1 000 francs commençant cinq mois après de la remise du manuscrit du dernier volume. Il est constaté que la remise du manuscrit du volume 3 et le versement de l'acompte de 4 000 francs ont eu lieu. Ainsi le persévérant Didier renouait avec une publication qu'il avait prise à son compte en 1840. De fait, les deux volumes formant l'« Histoire de la République d'Angleterre et de Cromwell (1649-1658) », deuxième partie de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*, parurent en mars 1854, simultanément à Paris et à Londres.

Alors commencèrent les grandes manœuvres pour la publication de la suite et fin de cette Histoire commencée trente ans plus tôt. La discussion fut d'une âpreté extrême, d'autant que, le 15 octobre 1855, Guizot devait récupérer la propriété de l'*Histoire de la civilisation*, cédée comme on l'a vu à Masson en 1848, et que Didier, fort de son droit de préférence, convoitait également. Editeur et auteur menèrent pendant plusieurs semaines un bras de fer dont le second, pour finir, sortit plutôt à son avantage. Le 2 février 1855, Didier, dans une lettre à Génie déjà citée, récapitula les griefs qu'il avait amassés : mise à l'écart grossière et injustifiée en 1848 pour l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*, dépouillement scandaleux de ses droits sur l'*Histoire de la civilisation*, procès coûteux avec Brière sur *les Origines du gouvernement représentatif*, volume des *Etudes biographiques* payé en réalité deux fois, tout cela appelait des compensations ; puis venait le moment des propositions.

¹³ « M. Guizot cède trop facilement aux sollicitations de MM les éditeurs de revues (...) Cela nuira énormément à la vente des deux volumes desquels vous savez qu'il faut vendre beaucoup pour rentrer dans les frais ; et puis cela n'a fait l'objet d'aucune réserve, c'est pour ainsi dire une dérogation au traité, ce serait surtout un préjudice pour moi. » Lettre citée du 28 avril 1853.

Sachant que les offres d'autres éditeurs dont Génie a fait état témoignent d' « une ignorance complète de l'économie de l'affaire », il offrit 10 000 francs pour chacun des cinq volumes devant mener le récit de la révolution d'Angleterre de 1660 à 1688, en ajoutant 5 000 francs pour le cours d'histoire de 1812. Mais Guizot ne l'entendait pas ainsi. Conversations, brouillons de contrats, visites se succédèrent. Enfin, le 14 avril, Guizot écrivit à Didier une lettre officielle, rappelant la clause de préférence qu'il lui avait consentie à conditions égales, et l'informant des offres qui lui étaient faites par des concurrents : 40 000 francs pour les cinq volumes des 3^e et 4^e parties de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre* tirés à 5 000 exemplaires, et 15 000 francs pour chaque édition suivante tirée à 3 000 exemplaires ; pour la nouvelle édition des cinq volumes de l'*Histoire de la civilisation*, un franc par volume in-8° et 50 centimes pour le format in-12°, sans indication de tirage. Didier était-il disposé à s'aligner ? Il lui était demandé de « répondre sans retard ». En bon tacticien, l'éditeur répondit à côté. Il rappela à Guizot leur tout récent entretien « que vous semblez avoir complètement oublié ». Pour les cinq volumes de la révolution d'Angleterre, l'éditeur offrait 50 000 francs, l'auteur en réclamait 60 000, sans mention de tirage, donc forfaitairement. Pour compenser ses déboires, Guizot offrait à Didier 1 000 exemplaires de l'*Histoire de la civilisation* non rémunérés, lui en demandait 5 000. Au fil de la discussion, on s'était entendu sur les 60 000 francs et Didier rabattait ses prétentions à 3 000 exemplaires. Depuis, silence de Guizot. Didier dès lors s'abstient de répondre à la lettre du 14 avril, dans l'espoir « que vous reviendrez sur l'intention que j'observe avec chagrin dans votre nouvelle proposition, celle de rompre avec moi »¹⁴.

La corde sensible n'était pas de celles dont il fallait jouer à l'oreille de Guizot. Le dimanche 22 avril, Guizot exigeait que Didier réponde dès le lendemain à Génie par oui ou par non sur l'exercice du droit de préférence. En fait, les négociations durèrent toute la semaine, et le samedi 28 avril, Guizot se fâcha : « Faites savoir à Didier qu'il faut que tout soit fini lundi prochain, avant 1 heure, d'après mes dernières conditions, ou par un oui ou un non positifs (...) Je ne changerai pas un iota et je n'attendrai plus un jour. » Il dut attendre encore un peu, et c'est le 12 mai que furent signées deux conventions distinctes. Par la première, Guizot cédait à Didier pour douze années « la jouissance exclusive », « comme chose lui appartenant en pleine et entière propriété » et dont il « exploitera la publication et la vente de la manière qu'il jugera le plus conforme à ses intérêts », les troisième et quatrième parties de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre* formant ensemble cinq volumes. Les formules utilisées, inhabituelles, paraissent renforcer les droits de l'éditeur, qui obtient aussi la clause de préférence à l'issue de la durée de la cession. En réalité, l'auteur était bien servi. D'abord, il obtenait la réserve de ses droits pour toutes les langues

¹⁴ Lettre du 21 avril 1855.

étrangères, et pas seulement anglaise comme à l'accoutumée. Ensuite, le nombre d'exemplaires d'auteur était porté à cent. Enfin, le prix de 12 000 francs par volume, payables pour chacun 5 000 francs à la remise du manuscrit et le solde en six échéances trimestrielles suivant la publication, était confirmé. Notons que la stabilité des prix et de la monnaie de l'époque permettait cet étalement des versements sous forme de billets à ordre, formule appréciée de l'éditeur pour des motifs de trésorerie et de l'auteur pour la visibilité et la régularité de ses revenus. Le manuscrit du premier volume de la troisième partie était terminé, et le deuxième en cours d'écriture. Tous deux parurent en février 1856, et peu après à Londres chez Richard Bentley, demeurant 8 New Burlington Street, dans une traduction d'Andrew Scoble considérée comme défectueuse¹⁵. Mais la quatrième partie ne devait jamais être écrite. Les six volumes qui constituaient désormais l'édition définitive de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre* furent exploités continûment par Didier puis par son successeur Emile Perrin jusqu'en 1884.

La seconde convention du 12 mai 1855 portait sur l'*Histoire de la civilisation en Europe et en France*, dont la jouissance était garantie à Didier dans les mêmes termes que pour l'autre contrat, mais cette fois sans limitation de durée. L'« indemnité » - terme inusité - due à l'auteur s'élèvera à un franc par volume in-8° et cinquante centimes en in-12°, comme l'avait demandé Guizot dans sa lettre du 15 avril, arguant d'une proposition analogue. Cependant l'auteur, « prenant en considération le trouble qui a pu être apporté à M. Didier dans l'exploitation de son *Histoire des origines du gouvernement représentatif* », abandonnait ses droits sur 2 000 exemplaires in-8° de l'*Histoire de la civilisation*, ce qui représentait tout de même 10 000 volumes, et donc 10 000 francs. Didier, même s'il demandait à l'origine 5 000 exemplaires, n'avait donc pas tout perdu. Ce dédommagement serait opéré progressivement sur les tirages successifs, étant entendu que l'éditeur pourra publier séparément le volume de l'*Histoire de la civilisation en Europe* et les quatre volumes de l'*Histoire de la civilisation en France*. Dans ces conditions, pour cette sixième et nouvelle édition à venir prochainement¹⁶, Guizot ne touchait que 2 000 francs. Mais il en avait déjà tiré précédemment des sommes appréciables et, cette cession étant rémunérée non pas à forfait mais en fonction des tirages, lui-même et ses héritiers en profiteront largement encore pendant une trentaine d'années en raison d'un succès qui ne s'épuisera que lentement.

¹⁵ Au terme d'un contrat signé le 11 octobre 1852, moyennant 125 £, - une £ = 25, 20 francs - , Richard Bentley avait publié la deuxième partie, dans une version tronquée et avec le même traducteur, sous le titre *History of Oliver Cromwell & the English Commonwealth*. La troisième partie est intitulée *History of Richard Cromwell & the Restoration of Charles II*. La qualité défectueuse de ces éditions s'expliquerait par les exigences financières de Guizot, qui auraient empêché de rémunérer un traducteur de bon niveau. Cf lettre de H. Reeve à A. de Tocqueville du 30 janvier 1856, dans Alexis de Tocqueville, *Œuvres complètes*, t. VI, vol.1, Paris, Gallimard, 1954, p. 159.

¹⁶ L'*Histoire de la civilisation en Europe* reparut en 1856, et l'*Histoire de la civilisation en France* l'année suivante, avec une nouvelle préface pour chacun des deux ouvrages.

Après ces lourdes opérations éditoriales, qui ont sans doute laissé des traces chez les deux partenaires, Guizot signa encore cinq fois avec Didier, pour des ouvrages de moindre importance dont subsistent trois contrats¹⁷. Entre juin et septembre 1856, Guizot publia en trois livraisons dans la *Revue des deux mondes* une « étude d'histoire contemporaine » consacrée à sir Robert Peel, Premier ministre britannique quand lui-même était aux Affaires étrangères. Avant même la fin de cette publication, Guizot fut sollicité, ou fit en sorte de l'être, pour l'éditer en un volume, en y ajoutant des documents inédits en France, et donc à traduire. Didier l'emporta sur ses concurrents après une âpre négociation, et la convention signée le 24 juillet en porte la marque. Le texte était cédé pour douze ans au prix de 10 000 francs s'il représentait au moins 125 pages de la Revue, et 480 francs s'y ajouteraient par tranche de dix pages supplémentaires jusqu'à un plafond de 185 pages, la traduction des documents étant remboursée à hauteur de 500 francs. L'auteur se réservait la totalité des droits étrangers. L'ouvrage parut ainsi à la fin de 1856¹⁸, l'édition anglaise suivant peu après¹⁹. Guizot profite de la circonstance pour opérer un échange inégal : pour les nouvelles éditions convenues, Didier lui demande des préfaces « qui ne sont pas sans importance, et qui me prennent du temps. Je ne veux pas faire un métier de dupe et prendre cette peine absolument pour rien. » En contrepartie de ces préfaces, Didier devra donc effacer une dette d'environ 500 francs d'achats de livres pour le compte de l'auteur. « Si cela ne lui convient pas, point de Préfaces »²⁰. Didier fit mine d'en éprouver du chagrin : « J'avoue que j'espérais devoir ces deux morceaux à votre seule bonne grâce, mais puisqu'il faut y comprendre cette quittance, je vous la donne, Monsieur, tout entière.²¹ » Ainsi vont les relations entre ces deux Messieurs ; la littérature est un commerce. En témoignent à l'envi les tractations pour une nouvelle édition des *Œuvres complètes* de Shakspeare - c'est l'orthographe qui prévaut alors - sur la base de la vieille traduction de Le Tourneur revue par Guizot et Amédée Pichot et publiée en 13 volumes chez Ladvocat en 1821. En un patois onctueux dont le fond n'a rien perdu en actualité, Didier argumente : « Menacés comme nous le sommes des concurrences avec lesquelles il nous faut bien compter, M. Hachette d'une part, qui fait faire une traduction, de l'autre celle de M. Hugo fils, concurrences d'autant plus sérieuses qu'elles s'établissent par le bon marché, nous nous trouvons dans l'alternative ou d'imprimer votre traduction telle qu'elle est, ou de l'imprimer après une révision qui vous paraît sans doute

¹⁷ Manquent ceux relatifs aux *Essais sur l'histoire de France*, repris par Didier en 1857 dans une neuvième édition avec une nouvelle préface, et au *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, dont la quatrième édition avait paru chez Payen en 1848, et qui est révisée par Victor Figarol, professeur de lettres proche ami de Guillaume Guizot. Cette cinquième édition fut publiée en deux volumes en 1861. Quatre autres suivirent jusqu'en 1885.

¹⁸ Il compte 358 pages de texte principal, représentant 165 pages de la Revue, et 174 pages de documents.

¹⁹ *Memoirs of sir Robert Peel* by M. Guizot, Richard Bentley, 1857. Le nom du traducteur ne figure pas sur la page de titre de l'ouvrage. Ce contrat avait été conclu dès le 17 juin, donc avant l'accord avec Didier, pour 125 £.

²⁰ Lettre à Génie du 28 juin 1856.

²¹ Lettre de Didier à Guizot du 14 août 1856.

nécessaire, sorte de sacrifice imposé par la concurrence littéraire, révision à des conditions en rapport avec la situation. (...) Nos habitudes et notre goût pour le mieux nous poussent à un sacrifice que la nécessité doit borner pourtant.²² » Tout cela pour dire qu'il ne peut proposer davantage que 4 000 francs pour une publication en huit volumes. La convention fut signée le 4 décembre 1858 sur cette base, et Guizot mit ses enfants au travail pour « revoir, faire revoir et corriger » la traduction primitive « de manière à ce qu'elle soit exacte et pleinement satisfaisante. »

La collaboration avec Didier touchait à sa fin. Pour achever de s'en dégager, Guizot, par contrat du 17 janvier 1861, lui céda le droit de publier un recueil de ses discours prononcés à l'Institut, dans des sociétés littéraires et religieuses et à l'occasion de remises de prix, en y ajoutant, pour faire bon poids, trois essais rédigés en 1826, ce tout hétéroclite sous le titre de *Discours académiques*, « affaire plus honorable que profitable²³ » selon l'éditeur, et l'auteur était sans doute du même avis car il se contenta de 1 500 francs pour une première édition à 1 500 exemplaires in-8° ou 1 000 in-8° et 1 000 in-12°. En réalité, ce montant modeste venait en dédommagement de l'annulation de l'article 2 du traité du 10 juillet 1850, portant sur le « Fragment de mémoires personnels » et sur les Discours devant les Chambres dont la publication avait été réservée à Didier. C'est que, depuis plusieurs années, Guizot était requis par d'autres urgences, et sollicités par d'autres éditeurs, auxquels il avait fait allusion pour faire monter les enchères de Didier, et fini par nommer : c'était, sans surprise pour ce dernier, Louis Hachette et Michel Lévy²⁴, qui se tenaient depuis longtemps en embuscade. Je traiterai du premier dans la dernière partie de cette étude, puisqu'il fut l'éditeur de la dernière œuvre de Guizot, et la plus profitable.

Michel Lévy entre en lice

Michel Lévy avait trente-et-un ans lorsqu'en 1852 il installa 2 bis rue Vivienne la librairie créée par son père Simon en 1836 et devenue une maison d'édition en vue. Le dossier que je présente et commente ici comporte dix contrats signés avec Guizot. La correspondance de Guizot, et les archives des éditions Calmann-Lévy, montrent que Michel Lévy, depuis au moins 1855 et sans doute plus tôt, avait noué avec lui, et avec sa famille, des relations qui se resserrèrent au fil du temps²⁵, bien plus étroitement qu'avec Didier. A ce dernier,

²² Idem du 30 octobre 1858. Les huit volumes parurent entre 1860 et 1862, et furent réimprimés trois fois.

²³ Lettre à Guizot du 12 janvier 1861 de Désiré Glorian, premier commis de Didier.

²⁴ Sur ces deux personnalités et leurs entreprises, voir, de Jean-Yves Mollier, *Michel et Calmann Lévy ou la naissance de l'édition moderne (1836-1891)*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, et *Louis Hachette (1800-1864)*, Paris, Fayard, 1999.

²⁵ À partir de l'été 1867, M. Lévy s'adresse au « cher Monsieur Guizot », et non plus « Monsieur » seul, lui exprime ses « sentiments les plus affectueux et les plus dévoués », et se rappelle « au bon souvenir des habitants du Val-Richer ».

de tradition littéraire et historique, Guizot n'avait jamais songé à confier l'édition de ses œuvres politiques, et c'est pourquoi il est surprenant qu'il n'ait pas pris la peine, et que Didier ne lui ait pas demandé, d'annuler plus tôt l'article 2 du contrat de 1850. En effet, c'est à ce chantier que, dès 1854, Guizot était décidé à s'atteler, renvoyant *sine die* la rédaction de la quatrième partie de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*. Un premier contrat, portant sur un volume relatif aux origines et aux effets de la liberté religieuse dans l'Europe chrétienne, fut signé le 21 mars 1857 avec « Messieurs Michel Lévy, frères », car Michel représentait aussi son frère aîné Calmann, plus en retrait, mais resta sans suite. Le gros morceau fut conclu trois jours plus tard, sous la forme d'une convention au dispositif très simple, mais au contenu très substantiel. Guizot céda pour douze ans à compter de la mise en vente du dernier volume la propriété de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, entièrement inédits, portant sur la période 1814-1848, en au moins quatre volumes, le manuscrit de chacun d'eux étant remis à partir de 1858 « afin que l'ouvrage soit terminé en 1862 au plus tard », donc au moins un par an. Le prix forfaitaire était fixé à 20 000 francs par volume pour les trois premiers, à 12 000 pour le quatrième, et de même pour un cinquième « si l'ouvrage comportait trop de matière pour entrer en quatre volumes ». La moitié de la somme due serait payée en numéraire à la remise du manuscrit, et le solde en deux billets à échéance de trois et six mois après la remise du bon à tirer de la dernière feuille du volume concerné. Les droits de la langue anglaise étaient réservés à l'auteur. Sans compter les 1 200 £, soit près de 25 000 francs, sur lesquelles s'était engagé Richard Bentley par contrats des 1^{er} mai 1857 et 8 mai 1860²⁶, c'était au moins 72 000 francs, un montant pour lui sans précédent, que Guizot pouvait escompter de ce travail d'Hercule, qu'à 70 ans il entamait ainsi d'un cœur léger.

Et le vieil athlète releva le défi puisqu'en 1862 cinq volumes avaient successivement paru. Et pourtant il n'était parvenu qu'au début de 1840. Trois volumes s'avéraient encore nécessaires. Si un nouveau contrat fut signé alors avec Michel Lévy, il ne figure pas dans le dossier. Mais à supposer que ces trois derniers volumes aient été rémunérés comme les quatrième et cinquième, c'est 120 000 francs que Guizot aurait retirés au total de cette grande entreprise. Un pause s'imposait. Par contrat du 21 mars 1861, Guizot vendait à Lévy, sous le titre ambitieux et excessif d'*Histoire parlementaire de France*, le droit d'éditer ses Discours aux chambres, en quatre volumes formant complément des Mémoires. Guizot s'engageait à fournir des textes de liaison qui « donnent pour ainsi dire le fil de l'histoire du régime parlementaire pendant le gouvernement du roi Louis-Philippe ». Sera placée en tête une introduction inédite d'entre cent et deux cents pages, intitulée - mais le contrat ne le précise pas - « Trois générations, 1789, 1814, 1848 »²⁷. La somme convenue est de 4 000 francs par

²⁶ *Memoirs to illustrate the history of my time*. Traduction de John William Cole.

²⁷ Cette introduction donna lieu en 1863 chez M. Lévy à une édition à part en format in-18° en même temps que paraissaient les trois premiers volumes in-8° des Discours.

volume, payable dans les mêmes conditions que les Mémoires. Clause nouvelle d'intéressement, une « prime » de 1 000 francs par volume sera versée dès que la vente - et non pas le tirage - dépassera 3 000 exemplaires. Il est précisé que si un ou plusieurs volumes supplémentaires s'avéraient nécessaires, ils ne seraient pas rémunérés. L'éditeur économisa ainsi 4 000 francs au moins, car il fallut en effet un cinquième volume, l'ensemble paraissant en 1863-1864. La publication des Mémoires pouvait reprendre, et s'acheva en 1867. En dix ans, treize volumes avaient ainsi été mis sur le marché.

Entre temps, Guizot n'était pas resté inerte, se tournant activement vers les questions religieuses. Le 24 août 1861, il cédait pour douze ans à M. Lévy les droits sur un ouvrage qu'on dirait d'intervention intitulé *L'Eglise et la société chrétienne en 1861*. Le manuscrit, dont Guizot avait en réalité attaqué la rédaction au mois de mai, devait être remis deux semaines plus tard ; ce qui eut lieu en effet. Le prix en était fixé à 1 franc 25 par volume tiré in-8° et 50 centimes pour le format in-18°²⁸, 10 000 francs étant versés, pour un premier tirage à 8 000 exemplaires, moitié comptant à la remise du manuscrit moitié à trois et six mois. Il est spécifié que « les doubles passes d'usage en librairie » ne seront pas payées, mais il ressort implicitement de l'article 6 relatif au paiement qu'elles ne sont pas comptées dans le tirage. L'éditeur pourra publier l'ouvrage en Allemagne - donc en français - sans rien devoir à l'auteur, à qui sont réservés, comme d'habitude, les droits de la langue anglaise, les autres appartenant à Lévy. C'est selon les mêmes clauses que fut conclu un contrat le 7 décembre 1863, portant sur un volume de *Méditations sur la religion chrétienne*, la rémunération passant de 1 franc 25 à 1 franc 50 si le volume comptait plus de 400 pages, et un droit de suite pour d'autres Méditations aux mêmes conditions. De fait, deux volumes suivirent le premier, publié au milieu de 1864²⁹, soit au total quatre ouvrages substantiels tous sortis de la plume du seul Guizot. Et ce n'est pas tout : par contrats des 20 février 1868 et 15 mars 1869, et dans des conditions identiques - 4 000 francs moitié comptant moitié à trois et six mois - M. Lévy acquérait la propriété de deux recueils d'articles dont le contenu n'était pas précisé, respectivement *Mélanges biographiques et littéraires* et *Mélanges politiques et historiques*³⁰, assortis chacun d'une préface inédite. Enfin, suite à trois contrats Lévy respectivement des 24 mars 1857, 25 janvier 1860 et 8 juin 1861, avaient été publiés dix volumes traduits sous les auspices de Guizot et

²⁸ L'article 2 dispose que la composition utilisera « la même justification que l'édition de la traduction du Cantique des Cantiques de M. Renan, publiée par MM. Michel Lévy frères. » Il est rare que Guizot se cale sur Renan.

²⁹ Après les *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne* (1864) parurent *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne* (1866) et *Méditations sur la religion chrétienne dans ses rapports avec l'état actuel des sociétés et des esprits* (1868).

³⁰ Le premier recueil regroupe des notices de très inégale longueur relatives à Edouard Gibbon, Mme de Rumford, Mme Récamier, la comtesse de Boigne, la princesse de Lieven, M. de Barante, M. de Daunant, Philippe II et ses nouveaux historiens. Le second recueil regroupe six essais et articles parus entre 1816 et 1828.

comportant pour chaque oeuvre³¹ une préface de lui d'au moins 32 pages, pour des prix de cession d'un total de 10 000 francs. Pour Michel Lévy comme pour François Guizot, mais pour des raisons différentes, cette décennie 1858-1869 relevait d'un prodige éditorial, par la masse énorme des textes fournis³² et par la somme non moins considérable par laquelle ils avaient été rémunérés durant cette période, puisque Guizot avait perçu au moins 200 000 francs pour la seule langue française, soit peut-être, mais toute conversion est très risquée, environ un million d'euros. Cela crée des liens, dans les deux sens, et la confiance entre Michel Lévy et Guizot ne sera jamais altérée, même si celui-ci s'en remet à la maison Hachette pour ses tout derniers ouvrages.

Hachette et l'apothéose du grand-père historien

Le dossier relatif aux rapports entre la librairie Hachette et François Guizot est exceptionnellement fourni, et mériterait à soi seul publication, non pas tant pour les six contrats d'édition qui y figurent que pour la correspondance abondante qui les accompagne - encore qu'elle n'émane que de l'éditeur - , ainsi que pour de précieux relevés de comptes.

Lorsqu'au printemps de 1852 le quinquagénaire Louis Hachette vient présenter à Guizot un projet qu'il déclare original, il est loin d'être un inconnu pour lui. Vingt ans plus tôt, il était devenu l'un des principaux éditeurs des manuels que le ministre de l'Instruction publique Guizot faisait réaliser pour sa grande entreprise de développement de l'enseignement primaire en France. Mais c'est la première fois qu'il va conclure en son nom propre. La maison Hachette, dont le siège est alors installé 14 rue Pierre-Sarrazin avant de s'étendre au 77 boulevard Saint-Germain six ans plus tard, a obtenu des compagnies de chemin de fer, moyennant une redevance de 30%, de vendre dans les gares de petits volumes formant une « Bibliothèque des Chemins de fer ». Soucieux de diversifier son offre, Hachette propose à Guizot, qui l'accepte, de « fournir quelques volumes rédigés, sinon par vous, du moins sous votre direction et avec l'indication de votre concours sur le titre.³³ » Ces ouvrages porteraient sur l'histoire d'Angleterre et des Etats-Unis. L'auteur a le choix entre deux modes de rémunération : soit, selon une formule traditionnelle, un forfait de 150 francs par feuille d'impression, représentant 32 pages du format in-18° retenu pour la Bibliothèque ; soit trois centimes par feuille pour chaque volume payables à la

³¹ *Histoire de la fondation de la République des Provinces-Unies* de John Motley, 4 vol., 1859-1860 ; *La Chine et le Japon* de Lawrence Oliphant, 2 vol., 1860 ; *William Pitt et son temps* de lord Stanhope, 4 vol., 1862-1863. Il faut y ajouter, en application d'un contrat inconnu de nous, *Le Prince Albert, son caractère, ses discours*, dans une traduction d'Henriette de Witt précédée d'une importante préface de Guizot, en 1863.

³² Il faut ajouter un avant-propos à une réédition de *Génie du christianisme* de Chateaubriand, en deux volumes, par M. Lévy en 1866, et un court ouvrage repris d'un long article publié en septembre 1869 dans la *Revue des deux-mondes*, *La France et la Prusse responsables devant l'Europe*, tiré à 5000 exemplaires payés chacun 15 centimes.

³³ Lettre signée Louis Hachette du 7 juillet 1852.

publication, 100 francs par feuille étant versés à la remise du manuscrit, « qui seraient imputés sur le produit du droit d'auteur jusqu'à due concurrence », donc une sorte d'à-valoir, assis comme toujours, il est vrai, non pas sur les ventes constatées mais sur les tirage réalisés. Un mois de négociation fut nécessaire pour parvenir à un accord, car Guizot, en demandant un droit plus élevé, défendait autant que les siens les intérêts des auteurs qu'il devait recruter et faire travailler, et aussi rémunérer. Hachette excipait, de son côté, du faible prix auquel il voulait vendre des ouvrages destinés au grand public, de la redevance aux compagnies de chemin de fer et du fait que Guizot n'était pas personnellement l'auteur, - « et l'on peut, sans toucher au mérite des collaborateurs dont vous avez fait le choix, être moins assuré du succès de leurs œuvres que du succès des vôtres³⁴ » -. Et il prit la pose de la dignité offensée face à la méfiance dont Guizot parut faire preuve à son égard : « Vous nous parlez de quelques arrangements à prendre pour constater le nombre des éditions et des exemplaires tirés. Il n'est pas un des nombreux auteurs avec lesquels nous sommes en relation qui ne se repose de ce soin sur notre loyauté.³⁵ » Enfin, on convint le 30 août 1852 des dispositions suivantes : « M. Guizot se charge de faire rédiger à ses frais et sous sa direction et de revoir douze volumes » dont les titres suivent, huit relatifs à l'histoire d'Angleterre, quatre à celle des Etats-Unis, principalement des biographies. Les volumes ne pourront pas dépasser six à huit feuilles d'impression, soit 192 à 256 pages. « Le titre de chaque ouvrage pourra porter ou ne pas porter le nom » de son auteur, mais y figurera obligatoirement la mention « *revu par M. Guizot* ». C'était donc bien le nom de ce dernier que l'éditeur achetait. Il lui en coûte pour finir cinq centimes par feuille d'impression pour chaque exemplaire tiré, soit de 30 à 40 centimes, avec un « à valoir », les mots y sont désormais, de 100 francs par feuille à la remise du manuscrit. Chaque ouvrage sera tiré à 3 000 exemplaires au moins, ce qui représente en moyenne un droit d'auteur de 1 000 à 1 200 francs environ. En outre, il sera tiré une double main de passe « en sus de chaque rame », ce qui préserve les intérêts de l'auteur puisque le tirage fixé lui est garanti, pour « couvrir les défauts du tirage, les exemplaires distribués gratis et les treizièmes qu'il est d'usage de donner dans le commerce de la librairie. » Enfin Guizot fait bien préciser que les éditeurs le « préviendront par lettre des éditions qui pourront être faites et des nombres auxquels elles devront être tirées. »

On comprend mieux les termes de la négociation et du contrat quand on sait que Guizot n'était pas à son coup d'essai. En effet, au tout début de 1851, un projet de traité avait été rédigé entre lui et Napoléon Chaix, imprimeur depuis 1845 au 20 rue Bergère, éditeur heureux, depuis 1849, de l'*Indicateur des chemins de fer* et de guides pour les voyageurs, et donc déjà bien installé dans les gares. Il avait conçu le projet d'une Bibliothèque universelle qui, selon son

³⁴ Idem du 23 juillet 1852.

³⁵ *Ibidem*.

prospectus, « par les conditions pécuniaires les plus avantageuses mettrait à la portée de tous, et pourrait répandre dans les classes les plus modestes de la société les lumières de la Religion, les leçons des Moralistes, les chefs d'œuvre de la littérature et les enseignements de la Science ». Guizot acceptait « la direction philosophique et littéraire de cette vaste entreprise. » La Bibliothèque universelle, qui compterait au moins 500 volumes de format in-8° et d'environ 500 pages, répartis en séries de 100 volumes vendus 1,80 franc au plus, paraîtrait sous le nom de M. Guizot. Ce dernier choisirait les titres, rédigerait ou ferait rédiger soit des traductions ou des ouvrages complets, soit des préfaces, notices et analyses. Il percevrait cinq centimes par volume sur le prix des ventes et après encaissement, et non pas sur les tirages, ce qui était une nouveauté. Il formerait un comité de rédaction de sept membres chargés de mener à bien sous sa direction les publications retenues. Chaque rédacteur toucherait cinq centimes par volume vendu auquel il aurait apporté son concours, et un jeton de présence de 10 francs pour des réunions se tenant tous les quinze jours. Le traité était conclu pour dix ans, Guizot s'engageant à fournir chaque année cent volumes, de sorte que la Bibliothèque serait constituée en cinq ans. Chaix escomptait au moins 6 450 souscripteurs par série pour toute la France, soit une vente annuelle de 645 000 volumes, ce qui produirait 32 250 francs pour le directeur de la Bibliothèque. Le projet fut poussé assez loin puisque Guizot établit des listes d'ouvrages destinés à alimenter la Bibliothèque, et aligna des noms de collaborateurs possibles, toujours les mêmes, ceux de ses amis V. de Broglie, Vitet, Barante, Lenormant, Dumon, aussi les abbés Gerbet ou Gratry. On ignore pourquoi et comment Hachette se substitua à Chaix, mais dans la haine dont celui-ci, jusqu'à sa mort en 1865, poursuivit celui-là, cette affaire entre sans doute pour quelque chose. Napoléon Chaix dut se sentir dépossédé d'une idée qu'il avait conçue le premier. Quant à Guizot, il est probable que passer de cent à douze volumes annuels, proportionnellement mieux rémunérés, offrait un retour au principe de réalité. Comment fût-il parvenu à diriger, avec la rigueur qu'on lui connaît, l'énorme chantier envisagé par Chaix ? Ce dernier lança bien, sous son seul nom, une *Bibliothèque universelle des familles*, mais sans pouvoir se hausser au niveau de la *Bibliothèque des chemins de fer*.

Le contrat signé avec Hachette serait d'autant plus avantageux pour Guizot qu'il recruterait des auteurs à sa main et à faible coût. De fait, il chargea son fils Guillaume de traiter d'Alfred le Grand, et sa fille Henriette de Guillaume le Conquérant et d'Edouard III. Paul Lorain, répétiteur de son fils François à la fin de la Restauration puis son proche collaborateur au ministère de l'Instruction publique et très lié à Louis Hachette dont il avait été condisciple à l'École normale, fut lui aussi enrôlé et s'en remit à Guizot des conditions qui lui seraient faites : « Pour moi, et j'oserai dire pour mon gendre, sans lui en avoir parlé, comme vous ne pouvez manquer à la fois par votre esprit de justice, et par votre précieuse amitié pour tous deux, d'obtenir une rémunération honnête de notre travail, je ne puis que vous prier de faire ce que vous avez toujours fait, de

stipuler pour moi mieux que moi.³⁶ » Le gendre, c'est Camille Rousset, professeur d'histoire de Guillaume Guizot à la fin des années 1840, et devenu un ami de la famille. Lui s'occupe de la Grande Charte, son beau-père de l'origine et de la fondation des Etats-Unis. Il est vraisemblable que le directeur de collection, qui effectue consciencieusement son travail de révision, reversait la moitié de sa rémunération à ses auteurs, dont le nom figurait bien sur la page de titre, à l'exception de celui d'Henriette de Witt. Craignant peut-être que l'historien impose ses conceptions académiques de l'histoire, l'éditeur insiste sur la nécessaire accessibilité des livres dont il prend la charge : « Notre collection est destinée à un public tout spécial, à des voyageurs qui prendront nos livres non pour étudier, mais pour abrégé le temps de leur route.³⁷ » Combien cette série « Histoire et voyages » de la Bibliothèque des chemins de fer rapporta-t-elle à Guizot ? *Edouard III et les bourgeois de Calais*, par exemple, fit l'objet de cinq éditions du vivant de Guizot, et de trois autres encore jusqu'en 1887.

En mars 1855, la *Revue des deux mondes* fit paraître une étude historique de Guizot intitulée « L'amour dans le mariage ». Un contrat fut aussitôt conclu avec Hachette pour une édition en petit format, et encore « en jetant les blancs nécessaires pour porter le volume à quatre feuilles. » De fait l'imprimeur Charles Lahure, dont l'atelier se trouvait 9 rue de Fleurus, en fit un volume in-18° de 92 pages. L'auteur percevait 15 centimes par exemplaire tiré, la première édition étant fixée à 5 000 exemplaires, soit 750 francs payables à la mise en vente. La clause relative à la passe mentionne pour la première fois « les exemplaires employés à la publicité », autrement dit le service de presse. Si la cession est consentie sans aucune limite de temps, les droits pour la langue anglaise sont naturellement réservés. La vente démarra à un rythme soutenu. Aussi, éditeur actif et entreprenant, Hachette, à la suite de la première réimpression, proposa à l'auteur, « pour prolonger le succès de ce petit livre et répondre aux exigences du public qui réclame de toutes manières des publications à bon marché, de réduire le prix de l'exemplaire à 50 centimes », ce qui diminuerait les droits d'auteur des deux tiers, soit cinq centimes. Mais le prochain tirage serait porté à 10 000 exemplaires au lieu de 3 000, et « cet accroissement de la vente vous indemniserait certainement de la réduction de votre droit.³⁸ » Abaisser le prix du livre favorise-t-il la vente à due proportion ? Le débat, encore aujourd'hui, n'est pas clos. Guizot en tout cas n'en était pas persuadé, qui fit une contre-proposition : réduire le prix de 1 franc 50 à 75 centimes, lui-même recevant dès lors 10 centimes par exemplaire. Hachette repoussa cette « demi-mesure », car son intention était de « faire concurrence » aux publications à 50 centimes qui se développaient³⁹. En conséquence, la troisième édition sera tirée à 3 000 exemplaires dans les mêmes conditions que

³⁶ Lettre du 12 juillet 1852.

³⁷ Lettre signée Louis Hachette du 1^{er} août 1852.

³⁸ Lettre signée Louis Hachette du 21 septembre 1855.

³⁹ Idem du 25 septembre 1855.

les précédentes. Guizot n'avait sans doute pas tort, car dix éditions se succédèrent jusqu'en 1873, pour un total de 32 000 exemplaires générant 4 800 francs de droits d'auteur.

C'est un contrat plus classique qui vint, comme le précédent, donner le 31 juillet 1862 la forme d'un livre à un travail en cours de publication dans la *Revue des deux mondes*, « Un projet de mariage royal ». Cet ouvrage d'au moins 300 pages, en fait 360, « imprimé dans le caractère de *l'amour dans le mariage* » dont il est en quelque sorte la suite, fera partie de la « Bibliothèque variée » à 3 francs 50 le volume in-18° Jésus⁴⁰, où figurent aussi bien Edmond About que Byron, Lamartine, Victor Hugo, Sainte-Beuve, Taine et autres célébrités. Le droit d'auteur, pour cette cession elle aussi sans limite de temps, s'élève à 50 centimes par exemplaire, soit environ 14%, le premier tirage étant fixé à 6 000 exemplaires. Les droits de la langue anglaise sont réservés à l'auteur et, clause jusque là inhabituelle, le produit des autres droits étrangers est partagé entre l'auteur et l'éditeur. L'article 6 est lui aussi nouveau, et léonin : « Dans le cas où MM. L. Hachette et Cie refuseraient dans les trois mois qui suivront l'épuisement d'une édition de procéder à l'impression d'une édition nouvelle, M. Guizot en reprendrait la libre disposition. » Il est vrai que ni le placement d'office des ouvrages chez les libraires, qui se fournissaient à compte ferme, ni la capacité pour ces derniers de les retourner à l'éditeur n'existaient alors, de sorte que l'épuisement d'un titre était plus aisé à constater. Ce fut le dernier contrat portant les signatures de Guizot et de Louis Hachette, dont la santé était déjà atteinte et qui mourut exactement deux ans plus tard, à 64 ans. Depuis assez longtemps déjà, Emile Templier, né en 1821, son gendre depuis 1849 et dès lors un de ses deux associés-gérants, était en relation avec Guizot et, à partir de 1855, les lettres signées de son beau-père et adressées à Guizot sont pour la plupart de sa main. Ce dernier appréciait cet homme « intelligent, bien élevé et empressé⁴¹ ». Il était de la même génération que Michel Lévy, le plus actif concurrent d'Hachette et désormais de Templier, et Guizot, qui les estimait également, tenait la balance égale entre eux, au point qu'il lui arriva de les recevoir tous les deux le même jour, l'un le matin l'autre le soir. Chacun d'eux eut le soin et l'intelligence de ne pas se poser en rivaux devant leur auteur commun. Aussi Michel Lévy ne chercha-t-il point à détourner à son profit la confiance que Guizot plaçait en Templier lorsqu'il contracta avec lui pour sa dernière et très grosse opération éditoriale. « J'ai vu hier Michel Lévy, annonce Guizot le 31 octobre 1869, et je lui ai dit que j'avais conclu avec Hachette. Il s'y attendait (...) Nous resterons en bons termes.⁴² » Et il le lui confirma par lettre.⁴³

⁴⁰ La feuille d'impression de format Jésus fournit en édition in-18° seize feuillets donc trente-six pages mesurant 18,5 cm x 11,5 cm.

⁴¹ Lettre de Guizot à sa fille Henriette du 27 octobre 1869. Cf. François Guizot, *Lettres à sa fille Henriette (1836-1874)*, op. cit., p. 959.

⁴² François Guizot, *Lettres à sa fille Henriette (1836-1874)*, op. cit., p. 961.

De son côté, Lévy lui rendait la politesse : « Vous ne pouvez remettre en de meilleures mains le soin de vos intérêts.⁴⁴ »

De fait, le 30 juillet, Guizot avait écrit à Emile Templier pour savoir si la librairie Hachette, dont ce dernier est « l'un des deux associés les plus anciens auxquels est réservée la signature sociale des traités avec les auteurs » se chargerait de publier d'une part une Histoire d'Angleterre racontée par M. Guizot à ses petits-enfants et rédigée par sa fille Mme de Witt, en trois volumes de 500 pages environ, et d'autre part une Histoire de France racontée par M. Guizot à ses petits-enfants. Templier, aussitôt, marqua son intérêt. Mais, pour ne négliger aucune issue possible, et aussi par bonne manière, Guizot s'adressa également à Michel Lévy : « Je me propose de rédiger moi-même l'*Histoire de France* (...) J'ai gardé mes notes. Ce sera de 4 à 6 volumes in-8°.⁴⁵ » En fait, le premier projet passa rapidement au second plan et cette histoire d'Angleterre ne parut chez Hachette, en deux volumes, qu'en 1877-1878, après la mort de Guizot qui ne prit aucune part à sa rédaction. C'est donc l'Histoire de France qui, après des négociations apparemment faciles car Michel Lévy hésitait à s'engager, ne voulant pas dépasser quatre volumes, donna lieu à un traité signé le 30 octobre 1869. Entre-temps, la conception éditoriale de cette publication s'était affinée et enrichie. Guizot cédait à Hachette, « pour tout le temps que durera sa propriété littéraire et celle de ses héritiers ou représentants, soit d'après la législation actuelle, soit d'après la législation future » - une formulation nouvelle tenant compte de l'évolution du droit qui figure dans les contrats conclus par la suite - l'exclusivité éditoriale d'une *Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'au 24 février 1848 racontée à mes petits-enfants*, comprenant deux parties, l'une allant des origines à 1789, en trois volumes, l'autre de 1789 à 1848, en un volume. La formule d'une publication par livraisons, comportant des illustrations, était retenue, rémunérée cinq centimes par exemplaire, avec un premier tirage minimum à 5 000. Si les deux parties convenaient d'une édition en volumes, l'auteur percevrait un franc pour le format in-8° et 50 centimes pour le format in-18° Jésus. Les droits de la langue anglaise sont réservés à l'auteur, et les autres sont partagés avec l'éditeur, qui, dans tous les cas, peut vendre à son seul profit les clichés des gravures. Si l'éditeur ne réimprime pas dans les trois mois suivant l'épuisement d'une édition, l'auteur reprend ses droits mais les clichés restent acquis à l'éditeur.

C'est dans ces conditions que fut lancée cette entreprise exceptionnelle. Sans doute Guizot pensait-il depuis longtemps à cet ouvrage, qu'il avait fait

⁴³ Lettre du 11 novembre 1869 : « Je regrette que nous n'ayons pu nous entendre sur mon *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*. Je saisirai volontiers, quand elles se présenteront, les occasions de vous témoigner mon désir de conserver avec vous les bonnes relations d'affaires que nous avons eues. »

⁴⁴ Lettre du 1^{er} novembre 1869. Par compensation, Guizot offrit à Lévy de regrouper en volumes différents écrits parus séparément. Ce dernier déclina : « Cette publication concurrente prêterait à des comparaisons fâcheuses pour moi commercialement parlant. Vous comprendrez donc, cher Monsieur Guizot, qu'il me sera bien difficile de rien publier de vous pendant tout le temps que MM. Hachette publieront votre *Histoire de France*. »

⁴⁵ Lettre du 10 août 1869.

inscrire dans le contrat signé avec Gosselin en 1838. Mais aujourd'hui il a 82 ans, et même si sa vigueur d'esprit est intacte, le grand âge est là. Sans doute les leçons qu'il prodigue en effet depuis plusieurs années au Val-Richer à ses petits-enfants ont-elles été préparées par lui et consignées par sa fille Henriette, mais leur mise en forme pour un large public représente un exercice tout différent. Emile Templier, pourtant, n'hésita pas à prendre le risque d'un récit inachevé, et, quatre ans durant, la main du grand homme ne trembla pas, avant que, dans les derniers mois, sa fille rédige sous sa dictée. Douze jours après la signature du contrat, Templier recevait les 114 premières pages du manuscrit. Inaugurant un processus appelé à se répéter des dizaines de fois, ce texte fut transmis au dessinateur Alphonse de Neuville, qui exécutait les bois, grands et petits, destinés à illustrer chaque chapitre. Guizot l'alimente en documents, ajuste parfois son texte à l'illustration à laquelle il accorde une extrême attention, à commencer par les légendes. Alphonse de Neuville le rassure : « Mon Simon de Montfort sera tué d'après toutes les règles de l'art des sièges au Moyen Âge, par un mangonneau exact, sur un cheval caparaçonné à ses armes telles que les donne son sceau.⁴⁶ »

La première des livraisons hebdomadaires, comptant chacune 16 pages in-4° où les illustrations occupaient l'équivalent de deux pages, eut lieu le 15 avril 1870, tirée à 15 000 exemplaires à la suite d'une campagne de prospection et de publicité, qui fut renouvelée, avec davantage d'ampleur, pour le lancement des trois volumes suivants. Les trois premières livraisons furent ainsi adressées à 62 journaux, de *l'Avenir national* à *l'Union bretonne*, en passant par le *Journal des jeunes personnes*⁴⁷. Un prospectus rédigé par Guizot fut envoyé dans les lycées et les pensions, une page de publicité achetée dans *La mode illustrée*, qui tire à 83 000 exemplaires. Bien des incidents se mirent à la traverse d'une production dont la régularité était un facteur essentiel de succès : accident de voiture et indispositions de l'illustrateur, grèves des ouvriers chez l'imprimeur Simon Raçon qui, à d'autres périodes, est débordé, délai de séchage des feuilles imprimées en dépit des souffleries nouvellement installées... et surtout la guerre avec la Prusse, puis la Commune, de sorte que la publication fut interrompue avec la 16^e livraison à la fin août 1870, pour ne reprendre qu'à la mi-juin 1871. L'auteur, lui, poursuivait sa rédaction sans lassitude apparente, livrant son texte avec une régularité d'horloge, au grand soulagement de Templier. Le premier tome relié, en format in-4°, réunissant les 37 premières livraisons, soit environ 800 feuillets manuscrits, put ainsi être mis en vente en novembre 1871, à temps pour les achats de fin d'année dont l'éditeur se promettait beaucoup, car l'ouvrage était un cadeau idéal pour petits et grands. Quelques semaines plus

⁴⁶ Lettre d'A. de Neuville du 18 juin 1871.

⁴⁷ Dans un compte rendu paru en juin 1870 dans *Le Correspondant*, le critique Pierre-Paul Douhaire regrettait que les illustrations contiennent trop de nudités. A. de Neuville répondit que « les Barbares s'habillaient peu, mais que nous arrivions à la période où les nus allaient disparaître. » Lettre de Templier à Guizot du 15 juin 1870.

tard paraissait en livre l'étude biographique que Guizot avait consacrée à son vieil et cher ami Victor de Broglie, mort en janvier 1870, et publiée en septembre-octobre 1871 dans la *Revue des deux mondes*. Templier avait aussitôt fait savoir son désir de l'éditer, non sans « faire remarquer que la vente de ce volume sera nécessairement fort restreinte.⁴⁸ » Aussi le contrat signé le 6 octobre fixait-il à 50 centimes par exemplaire le droit d'auteur, alors que *le Duc de Broglie*, publié dans la « Bibliothèque variée », comptait 300 pages. Il fut tiré à 1 500 exemplaires, mais, suivant une technique en plein développement, des clichés de la composition furent pris pour une réimpression rapide en cas de succès. Guizot souhaitait l'insertion d'une photographie de son ami en tête d'ouvrage, mais « cela nous coûterait de 75 centimes à 1 franc par volume, le prix de la notice serait augmenté d'autant, ce qui en compromettrait la vente⁴⁹ », et Guizot dut se faire une raison.

La première livraison du tome II fut mise en vente dans la troisième semaine de février 1872. Bientôt, Templier exprimait une crainte qui alla croissant tout au long de l'année, même si elle était en partie feinte pour stimuler l'auteur, celle de manquer de copie : « Nous n'avons plus que six livraisons d'avance, c'est-à-dire de quoi paraître pendant six semaines ; et c'est précisément le temps qui nous est nécessaire pour préparer l'illustration d'une livraison. Si vous ne pouviez pas nous remettre très prochainement de la copie, il est bien à craindre que notre publication en soit interrompue. Rien ne serait plus fâcheux.⁵⁰ » Et encore : « Si notre tome II n'est pas complètement imprimé le 15 novembre et prêt à être mis à la reliure, nous perdrons la moitié de la vente du jour de l'an. Or, pour qu'il soit illustré et imprimé à cette époque, il est indispensable que nous en ayons toute la copie au commencement d'octobre.⁵¹ » Pour maintenir le flux, Guizot devait ainsi envoyer chaque semaine de 30 à 40 feuillets, qu'il rédigeait de sa main et faisait mettre au propre par une copiste afin d'uniformiser le calibrage, sans compter la lecture des épreuves dans des délais très resserrés. Le défi fut relevé, puisque le deuxième tome parut dans les tout derniers jours de novembre, regroupant là encore trente-sept livraisons, avec un premier tirage à 3 000 exemplaires comme le précédent. Mais le récit n'avait pas dépassé la mort de Louis XII, et il fallut constater que le troisième et dernier volume prévu ne suffirait pas pour aller jusqu'en 1789. L'éditeur fit part de son embarras : « Nous avons annoncé à nos souscripteurs un ouvrage qui se composerait d'environ 100 livraisons, coûterait 50 francs et serait publié dans un délai de deux ans ; il nous faut maintenant les prévenir que ce même ouvrage formera environ 140 livraisons, coûtera 70 francs et ne sera pas achevé avant deux ans.⁵² » Templier était encore loin du compte, puisqu'un cinquième tome

⁴⁸ Lettre de Templier du 22 septembre 1871.

⁴⁹ Idem, le 6 octobre 1871

⁵⁰ Idem, le 11 mars 1872.

⁵¹ Idem, le 5 septembre 1872.

⁵² Idem, le 24 octobre 1872.

s'avérera nécessaire, mais il n'eut pas à s'en plaindre, car le public demeura jusqu'au bout fidèle à cette Histoire de France. Les trente-huit livraisons hebdomadaires du tome III commencèrent le 21 mai 1873. Pour fixer le calendrier du travail de l'année, Templier fit réaliser un extraordinaire tableau où figurent le n° de la livraison et celui de la feuille d'impression, l'époque de la remise de la copie - tous les cinq jours jusqu'au 10 octobre - et celle de la mise en vente, de façon que le volume relié soit disponible le 20 novembre. Guizot s'organisait en conséquence : « Je ferai certainement François II dans les dix derniers jours de juin - Charles IX en trois ou quatre semaines de juillet - Henri III du 29 juillet au 15 ou 20 août. Il me restera pour Henri IV sept ou huit semaines jusqu'au 15 octobre. Ce sera là mon coup de collier.⁵³ » Rappelons qu'il était dans sa 85^e année. Il remplit son programme à quelques jours près, puisqu'il expédia son dernier envoi le 9 novembre, et le tome III put être mis en vente à la mi-décembre. Il s'attela au quatrième volume sans désespérer, dont la parution en livraisons reprit fin juillet 1874, tirées chaque fois à 15 000 exemplaires. En dépit de la mort de sa fille Pauline en février, qui l'ébranla profondément, il travaillait au Val-Richer sans relâche, envoyant entre juin et juillet la copie de six des treize chapitres composant le tome IV. Mais désormais il dictait à Henriette, car l'écriture de sa main tremblante devenait illisible. Le 28 août, Templier lui écrivait : « Nous voici en bonne voie pour l'achèvement de notre tome IV », et exprimait des vœux pour l'amélioration de sa santé. Quelques jours plus tard, pris de faiblesse, Guizot s'alita, et mourut le 12 septembre. Le dernier chapitre du tome IV, dont il n'est pas certain qu'il ait eu le temps de le dicter, était consacré à la mort de Louis XIV. Ce fut Henriette qui se chargea du cinquième tome, « rédigé sur le plan et d'après les notes de M. Guizot », dont la première livraison eut lieu en mars 1875, et qu'elle compléta par deux volumes allant de 1789 à 1848, publiés en 1878-1879.

Durant les cinq années de cet immense chantier, l'éditeur avait accompagné son auteur pas à pas, tour à tour accommodant ou ferme, pressant ou rassurant, attentif aux éléments techniques de fabrication comme à l'action commerciale, lui rendant compte de tout, toujours courtois et parfois ému, bref le plaçant dans les meilleures conditions de travail. À cet égard, les dizaines de lettres, parfois très circonstanciées, envoyées par Emile Templier et quelquefois, en son absence, par Jean Georges Hachette, le plus jeune fils de Louis et devenu à 26 ans associé de la librairie peu avant la mort de son père, offrent un témoignage exceptionnel. Aussi le succès de l'entreprise fut-il considérable, non seulement en France mais dans le monde⁵⁴. Un tableau récapitulatif des ventes des 109 livraisons composant les trois premiers tomes, établi en juillet 1874, montre qu'elles s'étaient vendues chacune à cette date entre 19 000 et 25 000

⁵³ Lettre du 18 juin 1873. Cf. François Guizot, *Lettres à sa fille Henriette (1836-1874)*, op. cit., p. 1021.

⁵⁴ Une édition s'en trouvait dans la bibliothèque personnelle de Viatcheslav Molotov, l'homme lige de Staline, mort en 1986. Cf. Rachel Polonsky, *La lanterne magique de Molotov. Voyage à travers l'histoire de la Russie*, Paris, Denoël, 2012.

exemplaires, atteignant le total énorme de 2 239 000, soit 111 950 francs payés à l'auteur, sans compter les droits provenant des tomes reliés, qui furent plusieurs fois réédités. S'y ajoute le produit des traductions, à commencer par la langue anglaise, dont l'éditeur londonien Sampson Low, installé au 188 Fleet Street, avait acquis les droits pour 100 £ par volume⁵⁵.

Dernier contrat

En présence de ce raz-de-marée, le livre auquel donna lieu le dernier contrat signé par Guizot, le 13 avril 1872, peut paraître insignifiant. Mais il ne l'était pas pour son auteur, qui organisa son édition de façon originale. En effet il avait reçu, datée du 10 juin 1867, une très longue lettre, et très étonnante, d'Alexander Mac Millan, qui avait fondé en 1843 avec son frère Daniel, grand-père du Premier ministre Harold Mac Millan, une maison d'édition sise 16 Bedford Street, Covent Garden. Dans cette missive, Mr Mac Millan, désormais seul directeur de la maison, se présentait personnellement longuement : son origine et sa forte identité écossaises, la piété de sa mère, la mort de son excellent père quand il avait sept ans, son éducation conforme à la tradition de son pays, avec le respect du *sabbatte day*, les lectures édifiantes du dimanche, en particulier *The Pilgrim's Progress* de John Bunyan, sa scolarité à Glasgow, ses débuts à Londres auprès de son frère Daniel commis d'un libraire, et leur installation à leur propre compte. Après cette interminable *captatio benevolentiae*, il en venait à l'essentiel : obtenir la collaboration de Guizot pour une série de livres destinés à la lecture du dimanche, intitulée « Sunday Library of the Households », dont le rayonnement spirituel auprès du public serait servi par une présentation attractive et les noms d'écrivains distingués. Il citait ainsi, parmi ses recrues, Charles Kingsley, Thomas Hughes, auteur du célèbre *The Brown's School Days*, et, plus opportunément, Charlotte Yonge, révélée par sa nouvelle *The Heir of Redcliffe*, et Dinah Craik, remarquée pour *John Halifax, gentleman*, et dont l'époux George était l'associé de Mac Millan. En effet ces deux romancières d'une moralité insoupçonnable étaient devenues des amies d'Henriette de Witt, qui avait traduit et traduirait encore certaines de leurs œuvres en français, et elles étaient reçues régulièrement chez les Guizot, y compris au Val-Richer. Dès le lendemain, Frances Martin, collaboratrice éditoriale de Mac Millan, prenait le relais, proposant à Guizot d'écrire les vies de Saint Louis, saint Dominique et saint François. Les deux derniers ne pouvaient guère convenir à Guizot, et l'on se mit d'accord sur Saint Louis et Calvin, Duplessis-Mornay et saint Vincent de Paul, deux catholiques et deux protestants. Un *Memorandum of Agreement* fut signé le 1er octobre 1868, selon lequel Mac Millan payerait 350 £ pour chacun des deux volumes contenant le

⁵⁵ *The History of France from the earliest times to the year 1789*, by M. Guizot, translated by Robert Black. S. Low, Marston, Low & Searle. Les cinq volumes parurent entre 1872 et 1883. Cette édition fut diffusée aux Etats-Unis par la maison Estes & Lauriat, 143 Washington Street, Boston.

premier les vies de Saint Louis et Calvin, le second celles de Duplessis-Mornay et saint Vincent de Paul, à la remise de chacun des deux manuscrits écrits en français. L'auteur s'engageait à ne pas en publier l'édition française moins de deux ans après la parution en anglais. Au moment de la conclusion du contrat, la rédaction du premier tome était déjà bien avancée, de sorte que la fin du manuscrit du premier volume parvint en janvier 1869 entre les mains de Mrs Frances Martin, chargée de la traduction que Guizot vérifiait à mesure, puis sur épreuves. Leur collaboration intensive, qui prit la forme d'une correspondance assidue, permit de publier à la fin de l'année *Great Christians of France. Saint Louis & Calvin*, by M. Guizot. Lequel renvoya *sine die* la réalisation du second volume.

Au printemps de 1872, les deux années d'exclusivité anglaise étant consommées, Guizot demanda à Templier si Hachette était intéressé par une édition française. L'offre fut aussitôt acceptée, et un contrat signé le 13 avril par Guizot et Georges Hachette, portant sur *Les Vies de quatre grands chrétiens français*, en deux volumes, chacun rémunéré un franc par exemplaire pour le format in-8° vendu 7 francs 50, tiré pour commencer à 1 500, et cinquante centimes pour le format in-18° Jésus, vendu 3 francs 50 et devant faire l'objet d'une édition ultérieure à 4 000 exemplaires. L'éditeur se réservait la faculté de publier séparément chaque biographie, avec un premier tirage à au moins 5 000 exemplaires payés 15 centimes chacun. Guizot signalait qu'une traduction du premier volume avait déjà paru en anglais, et qu'il se réservait d'en publier la suite dans la même langue, avant la publication en français et à son profit exclusif. Enfin, le manuscrit du premier volume devait être remis le 1^{er} juillet, preuve que Guizot voulait modifier et adapter son texte pour le public français. L'édition in-8° de 376 pages, avec une courte préface, parut au début de 1873. Il ne semble pas qu'il s'en soit fait d'autre.

Ainsi prenaient fin, avec la vie même de Guizot, ses activités d'auteur. Les éditeurs croyaient à son éternité, puisque le 25 avril 1874, moins de cinq mois avant sa mort, la maison bostonienne Estes & Lauriat, ayant entendu dire qu'il préparait une « Histoire universelle » - pas moins -, se portait encore candidate à son édition anglaise. Ce projet n'existait que dans l'esprit de ces messieurs, mais témoignait du rayonnement d'un des auteurs les plus réputés du siècle. Du traité de 1808 avec Maradan jusqu'au contrat de 1872 avec Hachette, tout un monde avait pivoté autour d'un Guizot intellectuellement insubmersible. De la copie payée au forfait jusqu'à la rémunération à l'exemplaire assise sur le tirage, du paiement en pièces d'or au chèque tiré sur une banque de Londres, de l'apparition de la presse et de la publicité à la répartition du produit des droits étrangers, de l'édition à haut prix jusqu'au livre à très bon marché et à la vente en livraisons, du travail alimentaire à l'œuvre magistrale âprement négociée, de la boutique du libraire Brière à l'entreprise Hachette comptant près de 400

employés et dix millions de capital, Guizot, en soixante-quatre ans, avait vu se développer et se transformer le métier d'éditeur, y contribuant à sa manière à la fois par ses exigences matérielles, par son intelligence de l'activité éditoriale et par l'immensité comme la qualité de ses écrits. De l'édition, il vécut comme il la fit vivre.

Laurent THEIS